

LEGENDE		
	Limites communales	
	Limites des zones	
UA	Nom de zones	
	Routes principales et secondaires	
	Réseau hydrographique	
	Surface en eau	
Autres prescriptions		
	Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles	
	OAP Densités	
	Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-II du CU	
	Périmètre commercial à préserver	
	Périmètre délimité des abords	
Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU		
	Boisements	
	Arbre remarquable	
	Éléments de patrimoine	
	Haies	
	Alignement d'arbres	
	Murets	
Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU		
	Zones humides	
	Abords des cours d'eau	
Risques et contraintes		
	Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)	
	Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)	
	Zone non aedificandi	
	Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article L151-53 du CU	
	Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L1311-6 du CU	
Emplacements réservés		
	Emplacement réservés	

UA : Centre-bourgs historiques
Uap : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
UAJ : Espaces verts paysagers à préserver
UB : Tissus de faubourgs
UBJ : Espaces verts paysagers à préserver
UR : Zone résidentielle récente
URJ : Espaces verts paysagers à préserver
UE : Zone d'équipement
UX : Zone économique
UA : ZACOM de l'Avenir
UXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
AUXA : ZACOM de l'Avenir
AUXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
ZAU : Zone à urbaniser à long terme
A : Zone agricole
AP : Zone agricole protégée
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole
N : Zone naturelle
NP : Zone naturelle protégée
NL, NX : STECAL en zone naturelle